

Peur sur la ville?

Contributions pour un Grand Paris de la sécurité



Les Cahiers

de la FNAIM Paris Ile-de-France



Peur sur la ville?

Contributions pour un Grand Paris de la sécurité

Contexte et enjeux	7
Gilles Ricour de Bourgies Président de la Chambre FNAIM Paris Ile-de-France	
L'expérience FNAIM	17
Michel Terrioux Délégué général de la Chambre FNAIM Paris Ile-de-France	
Présentation	25
Grand Paris : le défi de la sécurité	
Les intervenants	33
Entretiens	
Michel Gaudin	37
Général Gilles Glin	43
Christophe Soullez	49
Xavier Raufer	57
Christian Frémaux	65
Isabelle Fournier	73
Jean-Pierre Tripet	79
Robert Branche	85
Annexe	93
Bibliographie	101

Les Cahiers de la FNAIM Paris Ile-de-France
Une publication de la FNAIM Paris Ile-de-France - mars 2012
Directeur de publication : Gilles Ricour de Bourgies
N°ISBN 978-2-9521616-1-9

"Dans une métropole comme l'Île-de-France, il n'y a qu'un seul réel problème : le phénomène des bandes"

Xavier Raufer

Criminologue

Quel est votre diagnostic sur la situation de la sécurité à Paris et en région parisienne ? Quelles sont les grandes évolutions ?

Depuis 2 ou 3 ans, la situation semble évoluer favorablement, et c'est très nettement le résultat de l'impulsion donnée par le Préfet de police Michel Gaudin. Deux décisions essentielles sont à mettre à son actif. La première tient à l'organisation d'une police d'agglomération, compétente sur Paris et les départements de la Petite couronne. Car, à l'échelle d'une ville, la criminalité recouvre son bassin de transports. On parle bien sûr ici de la "criminalité des rues", et non de celle en col blanc, économique. Le champ de bataille a ainsi été agrandi, l'action des services de police se trouvant facilitée par l'homogénéité du territoire criminel.

Deuxièmement, et c'est sans doute le plus important, le diagnostic a été posé. Le seul problème en matière de criminalité, c'est la récidive – et donc les récidivistes. Il y a deux types de délinquants ou criminels dans la société actuelle. Le classique va, par exemple, si c'est un cambrioleur, réaliser cinq cambriolages par an. A ses côtés s'est développée une nouvelle catégorie de criminels : les "prédateurs violents", hyperactifs, qui vont commettre cent cambriolages par an. Il est donc plus intéressant d'arrêter un hyperactif que dix délinquants classiques. En travaillant sur les bandes criminelles, la Préfecture de police de Paris a pu vérifier le bien-fondé de l'idée selon laquelle 5 % des malfaiteurs accomplissent à eux seuls 50 % des infractions. Les services disposent désormais d'une liste d'individus - dont cer-

tains collectionnent une centaine de passages devant la police et la justice - et peuvent dès lors mieux cibler leurs interventions. Résultat : même si la situation est loin d'être idyllique, les vols avec violence ont commencé à baisser en région parisienne.

Ce qui augmente en revanche, ce sont les cambriolages. Pour une raison simple : ils sont principalement imputables à des bandes itinérantes, originaires des Balkans, qu'il est plus difficile d'identifier et de combattre compte tenu des facilités de déplacement octroyées aux citoyens des Etats membres de l'Union européenne. Ces groupes font des campagnes comme les Terre-neuvas autrefois : en quelques semaines, ils peuvent écumer une région et rentrer chez eux avec leur butin. Ils y ont tout intérêt d'ailleurs car, travaillant pour des réseaux de type mafieux, revenir au pays les mains vides les expose à de sérieux problèmes... Cette forme de prédation extraterritoriale est très difficile à combattre.

Mais il existe une parade, évoquée par le ministre de l'Intérieur : les harceler suffisamment pour qu'ils soient finalement contraints de changer de "terrain de chasse". La seule loi criminologique absolument infaillible est l'effet de déplacement : l'augmentation des difficultés et des risques à commettre des méfaits incite tôt ou tard les malfaiteurs à s'adapter, en modifiant leurs cibles. Pour des cambrioleurs professionnels, le plus simple est alors de s'attaquer à des territoires où la pression policière sera moins forte.

Un cambriolage n'est jamais anodin, surtout lorsqu'il s'accompagne de violences...

C'est un effet pervers du renforcement des dispositifs de sécurité passive imposés par les compagnies d'assurance : les systèmes électroniques antivols des banques comme des véhicules, les portes blindées des appartements, etc. Dès lors, entre le distributeur d'argent, sa voiture et son logement, le maillon faible est plus que jamais l'individu.

En matière de cambriolage des habitations, sont particulièrement vulnérables les "orphelins de 16h", ces enfants et adolescents qui rentrent chez eux à la sortie des classes et sont seuls avec les clés de l'appartement en attendant que leurs parents,

qui travaillent tous les deux, rentrent au domicile. Ce sont des cibles de choix pour les voyous. La nouvelle tendance est en effet de s'attaquer aux êtres humains les plus fragiles (enfants rentrant de l'école, femmes au volant de leur voiture, personnes âgées qui retirent de l'argent au DAB, etc.), en s'appropriant leurs biens par la violence. Cette nouvelle délinquance ne nécessite aucun talent particulier : il suffit d'être brutal.

Le logement n'est pas seulement un bien : le rapport à l'affect y est essentiel. Que vous inspire le cas de cette jeune veuve qui a ému l'Amérique en abattant un malfaiteur qui s'était introduit chez elle en pleine nuit ?

La France n'est pas le Far West ! Le cas de cette jeune Américaine est très particulier. Aux Etats-Unis, la population a une connaissance et une pratique à la fois historique et sociale, massive, des armes à feu. Mais en général, ce sont les bandits qui savent s'en servir, et non les honnêtes gens. Transposée en France, cette pratique se retournerait contre des derniers dans 99 cas sur 100. C'est aux forces de l'ordre de faire ce travail. Et c'est ni surhumain, ni particulièrement compliqué.

Pourtant, la tendance actuelle est à la "coproduction" de la sécurité. Ainsi, une disposition récente autorise certains gardiens d'immeubles à s'équiper de bâtons de défense. Que pensez-vous de cette disposition et plus généralement des dispositifs en vigueur, en matière de prévention comme de répression ?

La France n'est pas le Far West ! C'est aux forces de l'ordre d'assurer la sécurité. Et c'est ni surhumain, ni particulièrement compliqué.

Est-ce vraiment une bonne idée que de distribuer des bâtons aux gardiens d'immeuble quand les perturbateurs possèdent des kalachnikovs, et n'hésitent pas à s'en servir?... En règle générale, quand le Titanic est en train de couler, les rustines ne servent pas à grand-chose. Et les gadgets détournent l'attention des vrais problèmes.

S'agissant de la "prévention", bon nombre d'initiatives n'ont rien à voir avec la lutte contre la délinquance. Faire du théâtre ou du

"hip hop" en banlieue est sans doute très intéressant, et socialement utile : comme criminologue, je n'ai pas de compétence particulière pour en juger. Mais je peux affirmer en revanche que ces actions de nature "occupationnelle" n'ont aucune espèce d'influence sur les évolutions criminelles. De même que je conteste formellement la corrélation que certains sociologues voudraient faire entre pauvreté et délinquance. Ce lien de cause à effet n'a été vérifié nulle part : c'est un discours purement idéologique, qui relève de la "culture de l'excuse".

Et la vidéosurveillance, que la Préfecture de police souhaite étendre ?

Elle est naturellement utile, mais a posteriori. C'est un très bon outil d'aide à l'enquête, à la résolution de crimes ou de délits. Encore que la parade ait été immédiatement trouvée par la "racaille" - j'emploie volontairement ce terme au sens que lui donnait déjà Karl Marx dans ses écrits, à savoir le "lumpenprolétariat", par opposition au prolétariat constitué des travailleurs pauvres.

Quelle est cette parade ? Se cacher le visage avec une capuche, et bien sûr agir en groupe pour nier toute responsabilité personnelle en cas de procès.

Dans le futur positionnement du Grand Paris à l'international, le critère sécuritaire va être sans doute déterminant, tant pour les personnes physiques que pour les investisseurs. Pour conforter leurs projets d'installation, rester attractifs sur ce critère, quelles mesures prendre ?

Vous avez raison : la sécurité est un facteur indéniable d'attractivité d'un territoire - quel qu'il soit. Dans une métropole comme la région parisienne, il y a un seul réel problème : le phénomène des bandes. Et un seul problème à l'intérieur des bandes : les noyaux durs, constitués de 3 000 à 4 000 individus pour toute la France. En les mettant hors d'état de nuire, on peut endiguer massivement la violence. Sans un seul policier ou gendarme supplémentaire, sans aucune nouvelle loi.

Une politique de sécurité est avant tout une politique. Comme

l'indiquait le politologue Carl Schmitt, cela nécessite de désigner l'ennemi. Puis d'agir en conséquence.

Dès lors, que préconisez-vous ?

Comme l'a expertisé l'universitaire François Haut, du département de recherche sur les menaces criminelles contemporaines (DRMCC) de l'université Paris-II, que j'anime à ses côtés, les bandes se composent de deux éléments. Un noyau central, constitué de "criminels d'habitude", dont la vie est organisée autour des crimes et délits. Et un deuxième cercle plus fluctuant, constitué de personnes qui viennent s'agréger en cas de besoin ou au gré des opportunités (gros pillage, "tournante" dans une cave, etc.). Dans la région parisienne, on recense une centaine de ces bandes franchement toxiques. Deux outils permettraient d'en venir à bout, comme cela s'est fait en Grande-Bretagne ou en Californie par exemple : un outil de renseignement criminel et un autre juridique, judiciaire, à savoir l'injonction civile.

Si les criminels hyperactifs sont imperméables à tout travail social, ils peuvent être neutralisés par un renseignement criminel ciblé et précis, dans le strict respect des lois en vigueur. Un précédent existe en France, parfaitement datable : celui de l'année 2000. Deux ans avant le passage à l'euro et ses multiples convois de billets de banque qui sillonnent le pays, la police cible précisément les gangs de braqueurs de fourgons. Elle anticipe leurs actions, les "marque à la culotte". Résultat : un braquage de fourgon dans toute l'année, contre en moyenne... deux par mois. L'idée d'une systématisation de cette pratique fait son chemin, et devrait être prochainement examinée par les instances européennes. Le texte reviendra sans doute en France par ce biais pour y être enfin appliqué.

Les criminels hyperactifs peuvent être neutralisés par un "renseignement criminel" ciblé et précis.

L'injonction civile consiste pour sa part à optimiser les informations recueillies pour en simplifier et en accélérer le traitement judiciaire. Elle permet, à l'initiative du parquet, le déclenchement du processus de renseignement criminel à l'encontre

de telle ou telle bande dangereuse repérée par les services de police. Sur la base des informations collectées au bout de quelques semaines, les membres de cette bande sont interpellés et convoqués chez le juge. Lequel leur met le marché entre les mains : soit respecter l'injonction civile qu'il va leur assigner, soit répondre de leurs actes devant les tribunaux, et encourir une peine de prison ferme.

Quelle est cette injonction ? En règle générale, une double interdiction : de continuer à se fréquenter et à fréquenter le quartier concerné. Une bande, c'est en effet avant tout un fief : la cité. Et les voyous ne sont pas des héros : environ la moitié d'entre eux, effarés d'avoir été surveillés sans s'en être rendus compte, et au regard du risque judiciaire, réel, encouru, cesseront toute activité. C'est la proportion observée partout. La première convocation au commissariat suffit à dérouter 50 % des personnes d'une carrière délinquante. Ne restent actifs que la minorité la plus déterminée mais qui, à force de harcèlement, d'injonctions civiles et de condamnations, est progressivement mise hors d'état de nuire, selon le principe du rendement décroissant. Il faut bien prendre conscience que la réalité criminelle est brutale. Voici trois ans, en grande banlieue parisienne, le décès (accidentel) de deux caïds a permis de voir la criminalité locale diminuer de moitié. Ce n'est pas la misère qui engendre le crime, ce sont les criminels !

Mais l'injonction civile n'existe pas en droit français...

Pas au sens strict en effet, mais l'infraction d'association de malfaiteurs pourrait être utilisée à cette fin, et non pas seulement comme aujourd'hui en tant que circonstance aggravante dans une procédure pour crime ou délit. Je le répète, le renforcement effectif de la sécurité ne demande pas davantage de moyens ou de dispositifs légaux : c'est une question de volonté. La police d'agglomération, qui regroupe les services parisiens et ceux de la Petite Couronne, est déjà une étape. Elle s'attache à un territoire où 70 à 80 % des bandes sont implantées, se déplacent et sévissent. Elle dispose des moyens d'agir.

Dans ce cadre, quel pourrait être le rôle imparti à des acteurs comme les professionnels de l'immobilier, et plus généralement aux organisations professionnelles ?

Il faut que la société civile fasse connaître la réalité des problèmes, causés par les bandes violentes, et exige des pouvoirs publics de s'en préoccuper. On pourrait parfaitement envisager par exemple que la FNAIM propose à d'autres organisations professionnelles (bailleurs, gestionnaires de centres commerciaux, compagnies de transport en commun, bijoutiers, buralistes, etc.) de partager leurs informations, attestées par des enquêtes de terrain auprès de leurs membres, et que ce collectif les transmette aux services compétents.

A mon sens, à côté du partenariat, l'une des actions les plus efficaces d'une organisation professionnelle est le lobbying, auprès de l'appareil d'Etat et des élus. Et ce n'est pas là une question partisane, mais une réflexion à mener qui intéresse la société dans son ensemble. L'essentiel est de cibler les bandes de prédateurs violents et d'en venir à bout. Toutes les actions, tous les projets urbains ou sociaux - y compris la "prévention situationnelle" - peuvent être utiles à la population, mais cela ne peut se faire que dans un climat apaisé.

En attendant, un sentiment de peur semble prévaloir dans de nombreux territoires de l'Île-de-France...

C'est pourquoi il ne faut pas effrayer les gens. Depuis l'avènement des premières civilisations, ce qui fait peur, c'est la proximité de quelque chose de dangereux, incompréhensible ou inconnu. Or, conceptuellement, le problème des atteintes aux personnes est résolu : on sait qui sont les auteurs de la majorité des crimes et délits. Cela ne relève pas de l'irrationnel. Il faut faire appel au courage des gens, à leur lucidité. Assez de paroles, des actes !

**Assez de paroles :
des actes !**